

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Mercredi 28 septembre 2016* *à 20h30*

Séance du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2016

Date d'affichage : 21 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr MONTARU Jean-Pierre donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine

Monsieur GAUTIER Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir le lancement d'une étude pour un projet d'aménagement autour du Lavoir. Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 27 juillet 2016 passage à l'ordre du jour.

SOLLICITATION DES PARTENAIRES POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU PROJET DE SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 2017 les demandes de subventions auprès des divers partenaires concernant le projet de salles multi-activités, et notamment 2 dossiers pour la Préfecture : en premier une demande au titre de la DETR 2017 sur la totalité du projet. Puis dans un second temps, si le fonds de soutien est reconduit en 2017, un dossier à ce titre, également sur la totalité du projet, soit le même montant que pour la DETR. Le pourcentage de chaque demande de subvention sera ajusté après la rencontre avec ces divers partenaires. Il sera demandé le maximum soit 80% du HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc de solliciter à nouveau pour 2017 les demandes de subventions concernant le projet de salles multi-activités auprès de la préfecture au titre de la DETR et au titre du fond de soutien, de la CAF, du Conseil Départemental au titre de la DSR, du Pays au titre du contrat de 4^{ème} génération, du député au titre de la parlementaire, et de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au titre du fond de concours et au titre de l'enfance jeunesse, et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour refaire le plan de financements correspondant aux nouvelles demandes de subventions, en conservant le montant HT de travaux initialement prévu, soit une enveloppe de 1 386 000 € HT.

DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET DE SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer le dossier de demande de permis de construire concernant le projet de salles multi-activités afin que tout soit prêt lors l'obtention des réponses à nos demande de subventions afin de ne pas retarder le projet.

Il a été demandé qu'au cas où le projet ne pourrait se faire : est-il possible d'annuler le permis de construire ? Oui un permis de construire accordé peut être annulé sur simple courrier.

Le comité consultatif bâtiments communaux sera réuni pour définir l'implantation du projet. La question des plans définitifs du projet a été posée. Le permis sera déposé avec les plans de l'architecte et il y aura toujours la possibilité de déposer un permis modificatif en cas de changement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 blancs de déposer le permis de construire pour le projet de salles multi-activités, et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

ACHAT D'UN CONGELATEUR POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu acheter en urgence un nouveau congélateur pour la cantine scolaire suite à la fin de vie de celui en place. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre cette dépense en investissement du budget communal 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de prendre en investissement du budget communal 2016, l'achat du congélateur pour la cantine scolaire d'un montant de 713,98 € TTC.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXTENSION D'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE DE GIBIERS A PLUMES AU LIEU DIT PODELAY

Monsieur le Maire expose le projet d'extension d'exploitation d'élevage de gibier à Plumes situé au lieu-dit « Poudelay » par l'entreprise SARL FAISANDERIE DE CLERMOY passant de 90 000 canards à 130 000 faisans et propose à chacun de s'exprimer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis défavorable à l'extension d'exploitation d'élevage de gibier à Plumes situé au lieu-dit « Poudelay » par l'entreprise SARL FAISANDERIE DE CLERMOY passant de 90 000 canards à 130 000 faisans par 13 voix contre, 1 voix pour et 1 blanc, pour les motifs suivants :

- Nuisances olfactives hygiène défaillante sur le site et problèmes de sécurité pour les riverains
- Routes non adaptées aux tonnages des camions. Traversée de zones pavillonnaires pourtant interdite
- Dégradation des routes par les camions ne respectant pas le tonnage limité à 12 tonnes.
- Risque de pollution des nappes phréatiques et des forages réservés à la consommation humaine
- Risque de pollution des eaux de surface : proximité du Ruisseau du Bois de Mont
- Dévalorisation des Constructions existantes dans le rayon proche de l'élevage

Le Conseil Municipal demande :

- Que la protection des nappes phréatiques soit assurée au plus proche du site d'exploitation de l'élevage, du fait de la proximité d'un terrain communal apte à recevoir un forage pour l'eau potable à Poudelay.
- Que l'accès au site devra se faire par les portions de voies communales les plus courtes en provenance de la D102 route de Cheverny uniquement, et ne pas traverser les habitations de la Rue de la Taille Picard. Les routes et Chemins empruntés par la société devront faire l'objet d'un entretien par celle-ci en cas de dégradation des chaussées relatives au non respect des limitations de charge
- Que le traitement des effluents et nuisances olfactives dans l'environnement devra permettre une bonne qualité de vie dans la zone pavillonnaire de la Taille Picard et de hameaux de Poudelay et Marçon. Le stockage des animaux morts devra faire l'objet d'une vigilance accrue et respecter les prescriptions sanitaires en vigueur.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la nouvelle mise en place du Conseil Municipal en 2015, il fallait reprendre une délibération pour l'attribution d'une indemnité de conseil pour notre Receveur Municipal, Mme GAVANOU Gaëlle jusqu'au 31 août 2016 et depuis le 1^{er} septembre 2016 Mr VIGUE Thierry jusqu'à la fin du mandat, et propose de reconduire la même indemnité de conseil que précédemment, soit un taux de 100 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :
 - o Madame GAVANOU Gaëlle jusqu'au 31 août 2016, Receveur Municipal
 - o Monsieur VIGUE Thierry à compter du 1^{er} septembre 2016, Receveur Municipal

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE CHER CONTROIS DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT du 1^{er} septembre 2016 fixant les modalités de transferts financiers et patrimoniaux entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis et les communes membres concernant la restitution aux Communes des médiathèques de Selles sur Cher, Saint-Aignan, contres, et des Commerces de proximité aux communes de Chateaufieux, Chatillon sur Cher, Couffy, Mareuil, Pouillé, Seigy et Thésée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLECT du 1^{er} septembre 2016 joint en annexe fixant les modalités de transferts financiers et patrimoniaux entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis et les Communes membres
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

ACHAT DE JEUX PARC DE LOISIRS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RILLET Patricia, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les devis reçus concernant l'achat, avec pose, d'un tourniquet et le remplacement d'un jeu à ressort dans le Parc de Loisirs.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir le devis de Ets PROLUDIC d'un montant HT de 3 483,15 € pour l'achat et la pose d'un tourniquet et d'un canard sur ressort.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RILLET Patricia, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal de l'achat de l'ordinateur 17 pouces avec douchette prévu au budget pour la bibliothèque. Il reste à voir pour un logiciel de gestion des livres et des prêts. De plus les bénévoles ont fourni une liste de livres à mettre au rebus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de mettre au rebus les 32 livres contenu dans la liste fournie par les bénévoles de la Bibliothèque Municipale.

LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT AUTOUR DU LAVOIR AVEC POSSIBILITE D'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de lancer une étude, gratuite avec demande d'aide si possible auprès du CAUE, pour un projet d'aménagement d'accès au Parc de Loisirs par le Lavoir et la Fontaine Saint-Hilaire avec mise en valeur du lavoir et de la Fontaine, ainsi qu'un aménagement environnemental et paysager entre le pont et la Rue de la Bièvre, avec possibilité d'achat du terrain situé le long de la Rue de la Bièvre et de l'Eglise. Il est rappelé que l'aménagement autour du lavoir et de la Fontaine Saint-Hilaire est un des projets de campagne de la municipalité. Les domaines seront consultés pour évaluer cette parcelle. Le comité consultatif environnement et aménagement du territoire travaillera sur l'étude de ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de lancer cette étude pour l'aménagement autour du lavoir et de la Fontaine Saint-Hilaire avec mise en valeur du patrimoine et acquisition éventuelle du terrain limitrophe, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les démarches auprès des domaines et du propriétaire du terrain pour un éventuel achat amiable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que des travaux de voirie ont été nécessaires pour la mise en place par le département de signalisations verticale et horizontale au carrefour de la Rue des Rasoirs et de la Rue de Chitenay et Chemin des Basses Touches donnant accès sur la Rue de la Fontaine.
- Que lors de la remise en place de la cuve de la station l'entreprise s'est aperçue que celle-ci était percée. Il a donc fallu commander une nouvelle cuve qui devrait être installée début octobre.

Madame RILLET Patricia, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal des travaux du Comité Consultatif Urbanisme concernant le PLUI qui étaient axés sur la délimitation du bâti du bourg, avec un point sur l'état d'avancement du dossier.

Monsieur PRIOUX Sébastien, Conseiller Municipal, rapporte au Conseil Municipal les éléments évoqués lors de la réunion de projet de fusion entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis et la Communauté de Communes du Cher à la Loire qui a eu lieu le 23 septembre dernier à Chèmery. Il en ressort notamment que malgré le refus des Communes des deux communautés envers cette fusion, celle-ci se fera quand même au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
J.M DYÉ.